

PROCEDURE POUR TRANSFERT DOSSARD SUR HIVERNALE DES TEMPLIERS 2023

Vous ne pouvez plus courir et souhaitez transférer votre dossard à un autre coureur, voici la procédure à suivre :

1) A SAVOIR AVANT D'EFFECTUER VOTRE TRANSFERT D'INSCRIPTION :

- L'Organisation n'interviendra pas dans le paiement du transfert d'inscription. Le paiement de la taxe d'inscription du dossard doit se faire entre le coureur expéditeur et le coureur bénéficiaire. Avant de transférer votre inscription à un autre coureur, vous devez avoir réglé ce point avec le coureur bénéficiaire.
- Le coureur bénéficiaire devra régler des frais de gestion de dossier pour que le transfert d'inscription soit effectif.
- L'assurance annulation et les options ne sont pas transférables au coureur bénéficiaire. Si le coureur bénéficiaire choisit d'ajouter l'assurance annulation au moment où s'effectuera le transfert de dossard, celle-ci est nominative et ne couvre que le montant encaissé par l'Organisateur. (Pour infos, lorsque vous vous connectez sur votre fiche d'inscription, si vous avez pris une assurance annulation, le montant de cette assurance annulation est inclus à la taxe d'inscription qui s'affiche)
- Si vous transférez votre dossard à un autre coureur, vous ne pourrez plus utiliser votre assurance annulation si vous en avez prise une, et le montant de celle-ci n'est pas récupérable.
- Le transfert de dossard à un autre coureur doit être effectué avant le **20 novembre 2023** (ensuite il sera trop tard pour suivre la procédure ci-dessous)

2) COMMENT TRANSFERER MON INSCRIPTION A UN AUTRE COUREUR

- Le coureur Expéditeur se connecter sur sa fiche d'inscription
 - Clic sur « Transférer mon inscription »
 - Entrer l'email du coureur bénéficiaire
 - Le coureur reçoit un email, il doit suivre la procédure proposée.
 - Le transfert de dossard n'est effectif que quand le coureur bénéficiaire a payé les frais de transferts.